

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2021

Le quatre octobre deux-mil-vingt et un, à la mairie, à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU,  
Maire de la commune.  
La secrétaire de séance est Agnès CASSIN.

**Présents :** M. François SALLIOU, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Audrey COUTÉ, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

**Absents excusés :** Mme Nadège VERNEUIL, Mme Catherine ROUXEL (pouvoir à François SALLIOU), M. Mathieu CASTREC.

### **Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh qui informe la municipalité que dans la perspective de la signature très prochaine du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) entre le PETR COB et l'Etat, les dossiers les plus avancés dans leur préparation et rencontrant les priorités du CRTE sont susceptibles d'être examinés rapidement au titre des dotations disponibles dès cette année et/ou pour bénéficier d'un positionnement au regard de leur caractère structurant. Si, au sein des communes, des projets sont à niveau de maturité et correspondent aux priorités du CRTE, il est nécessaire de retourner les fiches projets correspondantes dans les meilleurs délais. Le document établi par le Pays COB à l'issue du COPIL du 16 juin à ce sujet est présenté aux élus. Les actions à mener sont articulées autour de 3 axes :

- Des centralités à conforter et à redynamiser ;
- Une attractivité résidentielle et touristique renforcée par la préservation, la valorisation de son identité, sa culture, la qualité de son environnement et de ses paysages ;
- Les transitions, vecteurs d'innovation, de développement et de diversification de l'activité économique et de l'emploi.

A présent, ce sont tous les travaux du mandat qui seraient à lister afin de bénéficier d'aides bonifiées de l'Etat. Les CRTE seront signés le 20 octobre 2021.

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte. Le CRTE intègre notamment le Contrat de Transition Écologique (CTE), qui résulte d'une co-construction avec les élus, les services de l'Etat, les entreprises et les citoyens.

Les projets retenus pour le mandat qui seraient éligibles au CRTE sont :

- L'accessibilité du cimetière ;
- La rénovation thermique des logements sociaux ;
- La rénovation thermique de la mairie ;
- Le terrain à urbaniser ;
- L'aménagement du Centre-Bourg ;
- L'amélioration acoustique entre les 2 logements sur la place ;

- Un projet de rénovation globale de la salle des associations ;
- Les travaux de préservation de la fresque de l'église.

Monsieur le Maire précise que l'ADAC 22 (l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), service public d'assistance aux collectivités locales, est déjà sollicitée pour un appui technique auprès de la commune pour certains de ces dossiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer à la CCKB d'inscrire les travaux ci-dessus au programme des Contrats de Relance et de Transition Énergétique ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

### **Classement des archives communales**

Monsieur le Maire annonce que les archives municipales ne sont pas classées. Leur tri et leur conservation est une obligation de la commune. Il annonce que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor propose la mise à disposition d'archivistes professionnels itinérants qui interviennent dans les mairies.

La mairie de TREMARGAT n'a jamais procédé au classement des archives. Un archiviste est passé afin d'évaluer le travail. Certains documents sont mal conservés et risquent à terme de présenter des coûts importants de réfection (anciens cadastres, état civil...). Il s'agit de la mémoire de la commune au-delà de simples pièces administratives. De plus, pour les archives récentes, le manque d'organisation du classement allonge les délais de recherche de pièces. Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 8 872,50 € pour 195 heures de travail estimées. Le paiement de cette somme est envisageable sur 3 années comptables soit 2 957,50 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie la mission de classement des archives communales au Centre de Gestion des Côtes d'Armor ; Sollicite auprès de cet organisme une facilité de paiement sur 3 années comptables ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon accomplissement de cette affaire.

### **Motion « Algues Vertes »**

Monsieur le Maire annonce que lors de sa réunion du 15 septembre 2021, le Conseil Municipal de BINIC-ETABLES-SUR-MER a pris une motion visant à dénoncer la situation qu'ils rencontrent face à ce fléau et demander aux pouvoirs publics de tenir leurs promesses. Un courrier de leur Maire ainsi que la motion qu'ils ont adoptée sont lus :

« Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette motion qui dénonce publiquement une situation qui porte atteinte :

- A la qualité de vie des citoyens ;
- A la qualité environnementale de toute une région ;
- A la biodiversité ;
- Aux activités économiques de nos territoires.

Les marées vertes s'apprêtent à dépasser les 750 tonnes d'algues ramassées à ce jour sur notre seule commune, alors que la campagne 2020 avait collecté 185 tonnes de juin à septembre et que les surfaces d'échouages sont en constante augmentation depuis 2013 sur la baie de SAINT-BRIEUC.

A la veille de fixer les objectifs du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux sur notre territoire et d'en définir les modalités, les objectifs et les indicateurs du Plan de Lutte Algues Vertes 3, force est de constater que la situation est loin d'être maîtrisée.

Le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2021, validé par le Sénat, sur l'évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne est sans appel ; il pointe l'échec des plans algues vertes et, pour le moins, la mauvaise utilisation des moyens tant humains que financiers pour remplir les objectifs fixés : la disparition des MAREES VERTES.

D'autre part, le Tribunal Administratif de RENNES (saisi par l'association Eau et Rivières de Bretagne) a constaté que le Préfet de la Région Bretagne n'a pas adopté des mesures suffisantes de prévention pour lutter contre les marées vertes ; et ordonne à l'Etat d'ici à la fin octobre de prendre des mesures réglementaires supplémentaires de protection de l'eau polluée par les Nitrates sur les bassins versants.

Les causes de ces marées vertes sont connues, tous les experts sont unanimes et prescrivent l'accélération des mutations de nos systèmes de production agricole et d'élevage qui permettront de faire baisser les flux d'azote (nutriment des algues vertes). Ces mesures sont vitales et urgentes afin d'enrayer la prolifération des algues vertes.

Les algues vomies sur nos plages constituent un indicateur accessible à tous du très mauvais état de nos écosystèmes. Arrêtons de tenter de les glisser sous le tapis. Attaquons nous avec lucidité au problème de fond.

Il est temps d'accompagner nos agriculteurs dans l'éradication de pratiques dont ils sont les premières victimes, nous travaillerons en même temps à :

- La reconquête de la qualité de l'eau, élément essentiel à la vie,
- La préservation des terres agricoles,
- La résilience alimentaire,
- La protection de la biodiversité,
- La baisse des émissions de CO<sub>2</sub>,
- La préservation de la santé de tous.

Que dire des conséquences économiques pour notre région, des impacts négatifs en terme d'émissions de CO<sub>2</sub> suite aux pratiques de ramassage qui entraînent des norias de camions cheminant quotidiennement vers le site de traitement des algues vertes et de l'énergie dépensée pour le séchage des dizaines de milliers de tonnes traitées chaque année depuis des décennies ?

Nous, élus d'une commune littorale parmi tant d'autres, nous sommes engagés au quotidien, nous participons à l'effort collectif mais nous ne supportons plus d'endosser la responsabilité de ce phénomène parce que les algues continuent à se déposer sur nos plages. Nos concitoyens n'en peuvent plus de cet état de fait.

Nous interpellons les pouvoirs publics au plus haut niveau et exigeons qu'ils prennent enfin leurs responsabilités pour mettre en œuvre les actions nécessaires. Nous exigeons des mesures immédiates à la hauteur des enjeux.

Par cette motion, nous invitons toutes les communes de Bretagne à se joindre à notre appel.

Agissons ensemble, soyons solidaires, pour l'avenir de notre région.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion « Algues Vertes ».

Suit la signature. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter et de relayer cette motion ; précise que des cyanobactéries sont régulièrement visibles au Lac de Kerne Uhel, ayant les mêmes origines.

### **Aide à la Kabylie**

Monsieur François SALLIOU, Maire, annonce que conformément aux dispositions de la délibération n°44-2021 prise lors du conseil municipal du 13 septembre, il aimerait étudier des possibilités d'aides à la Kabylie, territoire ravagé par des incendies, en association avec des associations à vocation humanitaires. L'association locale SPKB (Solidarité Paysans Kabylie Bretagne) est créée. Son siège est installé à TREMARGAT. Une cagnotte en ligne est créée sur la plate-forme HelloAsso pour recueillir les dons des particuliers. Cette association travaille avec le concours du RESIA de SAINT-BRIEUC. Elle a pour vocation de récolter des dons pour l'association scientifique et écologique Arc-en-ciel de la wilaya de Tizi-Ouzou en Kabylie. Ces dons serviront à replanter des oliviers, principale production agricole de la région. Il rappelle qu'il a été décidé que la municipalité valide le principe d'un don à cette association en création et que le montant serait précisé dès lors que les associations seraient créées et en lien. C'est aujourd'hui chose faite.

Il annonce se retirer du vote, pouvant être considéré intéressé en tant que membre du bureau de cette association et quitte la salle.

Madame Nadine HAMON, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire met la décision au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention de 100 € à cette association.

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

### **Questions Diverses**

- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe, en charge de la vie sociale. Elle propose d'organiser un pot d'accueil à destination des nouveaux habitants. Il se déroulera le vendredi 29 octobre 2021 à 18 heures au café. La commission vie sociale va se réunir pour organiser ce temps d'accueil.

- Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe, en charge des espaces communaux. Suite à la consultation des habitants, des propositions ont été faites pour l'aménagement de la place du Bourg. Elle propose de réunir la commission espaces verts et patrimoine et la commission consultative nature et patrimoine afin de préparer une réunion publique sur l'aménagement du bourg qui permettra de faire un point sur les évolutions du dossier et recueillir les propositions. La date de cette réunion publique sera arrêtée lors de la réunion du comité et de la commission consultative. Elle sera ouverte à tous les habitants de la commune et sa date sera annoncée par la presse et sur le site internet. Consultés, les élus valident cette proposition.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a demandé l'appui de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour les différents projets prévus au CRTE. Monsieur le Directeur propose de venir rencontrer les élus. Monsieur le Maire souhaite que cette rencontre soit ouverte à la commission travaux. Dans ce cadre, il leur propose d'arrêter une date parmi celles proposées par l'ADAC. Rendez-vous est pris le 20 octobre en matinée. Les détails seront confirmés ultérieurement aux élus concernés.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a échangé avec la Notaire en charge du dossier de vente du terrain à aménager à la société Ecluse Invest (E-Loft), afin d'y construire une maison par l'intermédiaire de Côtes d'Armor Habitat. Il manque encore un document au dossier afin de pouvoir proposer une date de signature. Il précise qu'il a fait part à l'étude de l'urgence de finaliser cette vente. Malheureusement, les Notaires se déclarent débordés.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadine HAMON, deuxième adjointe, en charge de la vie sociale. Elle annonce avoir rencontrés les responsables de la Pépie afin d'organiser une inauguration du Bar et du Gîte. Elle aura lieu le 27 octobre 2021 à 17 heures. La mairie invitera les financeurs et élus, l'association, les habitants et les artisans et bénévoles qui ont œuvré à la rénovation.
- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Il consulte ses adjoints sur les jours et fréquence des réunions d'adjoints car il constate qu'il y a souvent des absents. La réunion des adjoints est donc déplacée au jeudi à 18 heures, en lieu et place du lundi à 9 heures.
- Madame Agnès CASSIN, conseillère municipale, interroge l'assemblée sur la réunion de bilan à l'adresse des habitants décidée l'an passé. Le mois de septembre avait été retenu initialement. Consultés, les élus proposent que cette réunion soit déplacée à janvier 2022 afin d'avoir le temps de la préparer et de s'accorder sur son contenu et les modalités.
- Monsieur François JEGOU, conseiller municipal, fait un retour sur le chemin de randonnée de pays qui se met en place en partenariat avec 9 à 12 autres communes. Il s'étonne du manque d'appui de la CCKB pour ce projet pourtant en lien avec de nombreuses communes du territoire. Monsieur Eric BREHIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué communautaire et Vice-Président de la CCKB précise que la communauté de communes ne peut s'engager à aider les communes pour le conventionnement auprès des propriétaires de ce type d'aménagement en raison du manque de moyens notamment humains de la CCKB. De plus, il précise que les élus communaux ont une bien meilleure connaissance de leurs territoires et de leurs habitants afin de présenter le projet aux propriétaires concernés. Enfin, une fois le chemin opérationnel, il est bien entendu possible de consulter de nouveau la CCKB pour des opérations de signalisation, aide à l'entretien etc...
- Monsieur Eric BREHIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, fait remarquer qu'il serait intéressant de revoir les contenus du site internet de la commune. En effet, certaines pages n'ont pas été révisées depuis la création du site en 2017. La commission communication va prendre en charge cette tâche.
- Monsieur le Maire présente le Grand Prix des Maires RMC qui récompense les initiatives de communes dans divers domaines : "Ville/commune sociale", "Mobilité et aménagement", "Développement économique", "Énergie et environnement", "Numérique et services" et "Sport et culture". Il annonce avoir été contacté par un journaliste de la station qui proposait de présenter un dossier au titre de la politique d'installation d'agriculteurs sur des terres achetées via la création d'une SCI, couplée à la création d'une épicerie pour vendre leurs produits, et d'un café associatif, dans la catégorie "Mobilités et aménagement". Consultés, les élus décident de ne pas donner suite à cette proposition.

- Monsieur le Maire précise que les documents de travail de la rencontre « élus, agriculteurs et habitants : quels dialogues et coopérations pour des territoires durables ? » organisée par BRUDED le 30 septembre à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (29) sont à la disposition des élus en mairie.
- Madame Agnès CASSIN, conseillère municipale, interroge l'assemblée sur une proposition de réunion avec une entreprise de développement éolien. Monsieur le Maire l'informe que le rendez-vous avait finalement été annulé par l'entreprise. A cette occasion, Monsieur Eric BREHIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué communautaire, vice-président de la CCKB présente le travail qui peut être réalisé par la Communauté de Communes dans l'accompagnement des communes qui reçoivent ce type de demandes, notamment pour la maîtrise foncière du parc.
- Madame Nadine HAMON, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, propose qu'avec Monsieur Antoine MARIN, Conseiller Municipal, ils dépouillent les questionnaires relatifs à l'habitat à TREMARGAT car Madame Nadège VERNEUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, en charge du dossier, est indisponible pour quelques semaines pour raisons de santé. Elle sollicite l'appui de la commission urbanisme et habitat car le travail est fastidieux. Sollicités, les élus concernés vont s'organiser.
- Monsieur Eric BREHIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué communautaire, fait un retour sur des informations reçues lors de la dernière réunion du conseil communautaire :
  - Le pôle associatif de ROSTRENEN dispose d'un bureau et d'une salle de réunion à disposition de toutes les associations du territoire sur inscription.
  - Un financement participatif est lancé à l'attention des habitants du territoire pour le développement de l'extension du parc éolien de Lan Vraz en KERGRIST-MOËLOU. Des informations sont disponibles en mairie.
- Monsieur le Maire propose que la date du prochain conseil municipal soit arrêtée. Il est fixé au mardi 02 novembre 2021 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.